

## **Document 1.5. Ensemble documentaire**

### **Le rôle de la France dans la construction européenne. L'Espagne en Europe : conséquences économiques, sociales et politiques du processus d'intégration dans l'Union Européenne. L'Union Européenne aujourd'hui, défis et attentes pour l'avenir.**

#### **1.- La position de la France face à la construction européenne**

Même s'il existe des projets plus ou moins vagues de construction d'une certaine unité européenne depuis la période de l'entre-deux-guerres, c'est surtout avec la déclaration Schuman, ministre des Affaires étrangères français, du 9 mai 1950 que débute l'ère où ces projets sans concrétiser sont remplacés par la mise en place des réalisations concrètes qui, à terme, débouchent sur les Traités de Rome et la construction européenne où la France joue un rôle majeur.

En effet, dans ce discours historique au Quai d'Orsay, siège du Ministère des Affaires étrangères, Schuman propose de « placer l'ensemble de la production franco-allemande du charbon et d'acier sous une Haute Autorité commune, ouverte à la participation des autres pays d'Europe ».

Ce texte est aujourd'hui considéré comme l'élément fondateur de la construction européenne et le 9 mai est, à ce titre, la journée de l'Europe. En tirant la leçon des échecs des projets des années antérieures, trop ambitieux et en même temps trop vagues, Schuman suggère un changement de méthode et commencer la construction européenne par une intégration sectorielle, c'est-à-dire une unification à petite échelle rassurant les gouvernements par rapport aux problèmes de transfert de souveraineté que posait une unification européenne à plus grande échelle. Cette première démarche constitue en fait le début d'un processus d'intégration européenne qui débouche le 25 mars 1957 sur la signature des Traités de Rome, portant création de la Communauté Économique Européenne, par les six pays fondateurs : la France, l'Allemagne, l'Italie, les Pays Bas, la Belgique et le Luxembourg.

Or, malgré le rôle moteur que la France a joué dans la construction européenne, tout au long de la V<sup>e</sup> République les gouvernements français ont agi de façon très différente à l'égard du processus de construction européenne, parfois avec méfiance, parfois montrant un plein engagement.

On va donc voir comment les différents gouvernements de la V<sup>e</sup> République affrontent la construction européenne, quelles sont leurs réussites à l'heure de faire avancer le processus de construction européenne et quelles en sont incertitudes et les échecs.

#### **a) La France et l'Europe sous la présidence de De Gaulle**

Bien que le général de Gaulle conçût la construction européenne comme un moyen d'affirmer la puissance et l'indépendance de France à l'égard des deux superpuissances, de Gaulle s'engage dans la construction européenne.

Pour de Gaulle, parmi les pays ayant fondé la Communauté Européenne, ce que de Gaulle n'a pas l'intention de remettre en question, ce sont la France et l'Allemagne qui doivent constituer l'axe sur lequel l'Europe doit affirmer sa cohésion. Ainsi, à peine s'était produit son retour au pouvoir et avant même de se constituer la V<sup>e</sup> République, de Gaulle reçoit le chancelier allemand, Konrad Adenauer, dans sa résidence familiale de Colombey-les-Deux-Églises en septembre 1958, début d'une série de rencontres qu'ils vont maintenir, le bon rapport entre eux aidant.

L'Europe, telle que la conçoit de Gaulle, ne saurait être que l'Europe des patries et non pas cette Europe « supranationale » qui pour de Gaulle est éloignée de la réalité.

Pour préparer un tel projet, de Gaulle obtient de ses partenaires européens la mise en place en 1961 d'une commission d'étude présidée par le Français Christian Fouchet. Le « plan Fouchet » suggère la création d'un Conseil des chefs d'État ou de gouvernement, unifiant la politique extérieure, la défense, l'économie et la culture, prenant ses décisions à l'unanimité, ce qui préservait l'indépendance de chaque membre. L'Assemblée parlementaire européenne pourrait ainsi présenter des recommandations. Cependant, ce plan est refusé par la Belgique et les Pays Bas, qui préfèrent une Europe supranationale et de crainte d'une domination sur l'Europe par une entente franco-allemande, et qui attendent l'adhésion du Royaume Uni.

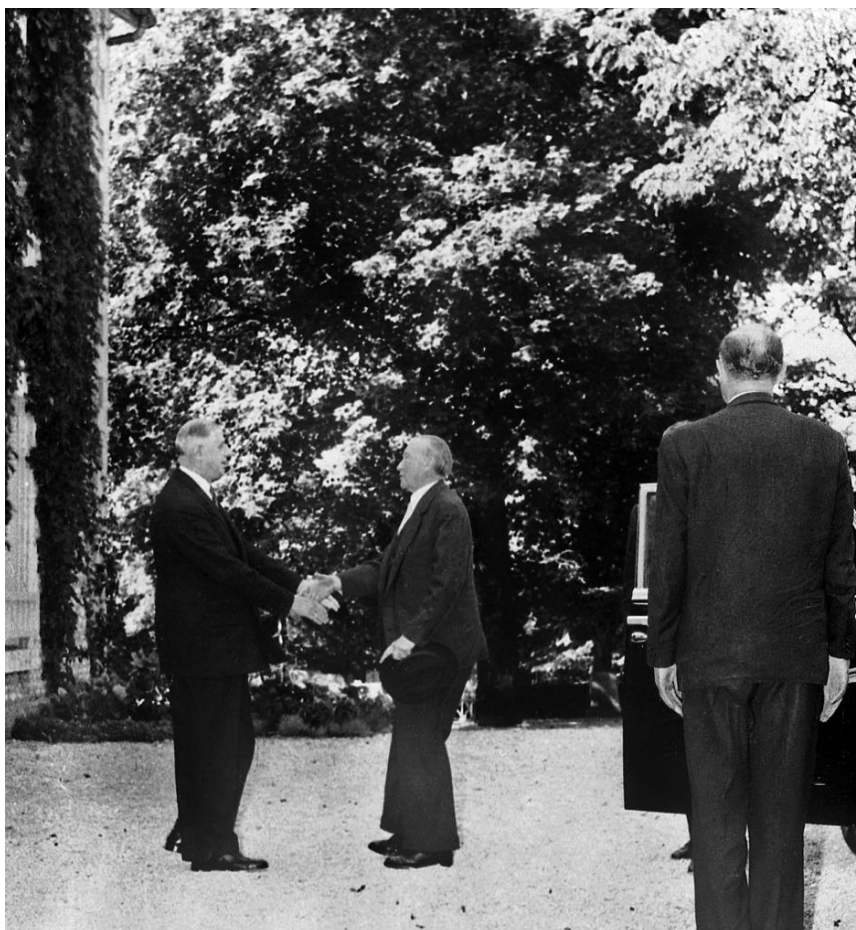
Néanmoins, de Gaulle redoute que l'entrée du Royaume Uni ne serve de moyen pour accroître l'influence des États-Unis et ruiner l'indépendance européenne. C'est pourquoi, en janvier 1963, de Gaulle montre clairement son opposition à la candidature britannique, alors qu'on renforce les liens avec l'Allemagne aboutissant au Traité de l'Élysée, signé en janvier 1963 et qui prévoit une certaine coopération ainsi que des consultations fréquentes entre les deux pays, traité qui, cependant, reste à la fin un cadre vide du fait des différences de politique internationale et économique des deux pays.

Dans la seconde moitié des années 1960, les difficultés entre la France et ses partenaires européens vont continuer à propos de la politique agricole et industrielle, des fonds européens d'orientation et garantie et des négociations avec les États-Unis visant à réduire les droits de douane entre les États-Unis et la CEE. Le projet de réforme de la Communauté européenne présenté le 23 mars 1965 par le président de la Commission européenne, l'allemand Walter Hallstein, ayant pour but de faire avancer la Communauté vers le modèle fédéral provoque le mécontentement dans la plupart des pays et le refus de la France qui retire même ses représentants des institutions européennes au début de juillet 1965. C'est la « crise de la chaise vide » qui va durer jusqu'au 29 janvier 1966.

Malgré ces difficultés l'intégration européenne continue et peu à peu les échanges commerciaux entre les six pays partenaires de la CEE augmentent en même temps que des accords sont signés en ce qui concerne la réduction des droits de douane des produits agricoles et industriels, si bien qu'en 1968 plus de 45% de la valeur du commerce extérieur français s'effectue dans les pays du Marché Commun, alors qu'elle n'était que 35% en 1965 et de 31% en 1962.

## DOCUMENTS

**Document 1 : De Gaulle reçoit le chancelier allemand Konrad Adenauer dans *La Boisserie*, la résidence familiale de De Gaulle à Colombey-les-Deux-Églises le 14 septembre 1958. Adenauer est le seul chef d'État ou de gouvernement étranger à être reçu par de Gaulle à Colombey-les-Deux-Églises**



**Document 2 : Conférence de presse du général de Gaulle, président de la République, le 23 juillet 1964**

[...] Et du reste, c'est pourquoi l'Amérique déclare qu'elle souhaite voir l'Europe s'unir et s'organiser, tandis que parmi les Gaulois, les Germains et les Latins beaucoup s'écrient : « Faisons l'Europe ! ». Mais quelle Europe ? Encore une fois, c'est là le débat. Pour nous Français, l'Europe qu'il faut faire doit être une Europe européenne. Européenne, ça signifie qu'elle doit exister par elle-même et pour elle-même, et qu'au milieu des peuples du monde, elle doit avoir sa politique, sa politique indépendante. Mais justement, c'est cela que rejettent consciemment ou inconsciemment beaucoup de ceux qui prétendent cependant vouloir qu'elle s'établisse. Le fait que l'Europe n'aurait pas de politique et que par conséquent elle serait soumise à celle qui lui viendrait de l'autre bord de l'Atlantique, paraît à ceux-là, aujourd'hui encore, normal et satisfaisant. C'est pourquoi on a vu nombre d'esprits, d'ailleurs valables et sincères très souvent, qui ont préconisé non pas bien sûr une politique européenne indépendante qu'en vérité ils n'imaginent pas, mais une organisation inapte à en avoir une. Ils ont proposé que cette organisation, qualifiée de fédérale, comporte deux fondements : un aréopage de compétences soustraites à la dépendance des États, et qu'on eût baptisée « Exécutif », et un parlement sans qualifications nationales et qu'on eût dit « Législatif ». Mais à coup sûr, aucun des deux

n'aurait pu faire ce que précisément on ne voulait pas qu'il fasse, c'est-à-dire une politique, parce qu'une politique, cela doit tenir compte des débats et des études. Mais c'est tout autre chose que des études et des débats ! Une politique, c'est une action, c'est-à-dire un ensemble de décisions que l'on prend, de choses que l'on fait, de risques que l'on assume, et le tout avec l'appui d'un peuple. Seuls les gouvernements des nations sont capables et responsables pour en faire, une politique. Il n'est naturellement pas interdit d'imaginer, d'espérer qu'un jour vienne où tous les peuples de notre ancien continent n'en feront qu'un. Et qu'alors il pourra peut-être y avoir un gouvernement de l'Europe. Mais il serait dérisoire de faire comme si ce jour-là était venu, et c'est pour ça que la France - ne voulant pas laisser l'Europe s'enliser et ne voulant pas s'enliser elle-même dans une artificieuse entreprise qui eût dépouillé les États et égaré les peuples et empêché l'indépendance européenne - la France a proposé à ces cinq partenaires du Traité de Rome un commencement d'organisation de leur coopération. Ainsi prendrait-on peu à peu l'habitude de vivre en commun et de considérer les choses ensemble, et sans doute peu à peu l'évolution faisant son œuvre aurait-elle resserré les liens [...]. Comme le plan français de coopération a été repoussé à ce moment-là, par l'Italie, par le Benelux, et comme d'autre part l'intégration comme on dit n'aurait pu aboutir qu'au protectorat américain, et comme enfin l'Angleterre montrait au cours des interminables négociations de Bruxelles qu'elle n'était pas à même d'admettre pour elle les conditions économiques communes, et montrait aussi par l'accord de Nassau que sa force de défense notamment dans le domaine du nucléaire ne serait pas européenne, faute d'être autonome par rapport aux États-Unis, Il apparut au gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne et au gouvernement de la République française que leur coopération bilatérale pouvait avoir quelques avantages.

### **Document 3 : Vidéo sur la crise de la chaise vide**

[https://www.cvce.eu/obj/la\\_crise\\_de\\_la\\_chaise\\_vide\\_pathe\\_janvier\\_1966-fr-b3ce221f-1361-4a91-a8bb-0cc4b10c0f5e.html](https://www.cvce.eu/obj/la_crise_de_la_chaise_vide_pathe_janvier_1966-fr-b3ce221f-1361-4a91-a8bb-0cc4b10c0f5e.html)

#### b) La politique européenne de la France après de Gaulle (1969-1981)

Entre 1969 et 1980 la CEE change de composition car en décembre 1969 Pompidou accepte l'entrée des Britanniques, des Irlandais et des Danois ce qui a lieu en janvier 1973, alors que les dictatures du sud d'Europe (le Portugal, la Grèce et l'Espagne) qui avaient empêché l'entrée de ces pays à la CEE disparaissent. Ceci annonce une prochaine entrée à la CEE de ces pays, même si du fait des problèmes économiques leur entrée définitive, surtout dans les cas du Portugal et de l'Espagne, va être reportée de quelques années.

Par ailleurs, l'intégration économique et politique avance. À partir de 1974, sous la présidence de Giscard d'Estaing, il est convenu que les chefs d'État et de gouvernement se réunissent en Conseil de l'Europe trois fois par an, qu'une Assemblée européenne soit élue au suffrage universel, et enfin, que soit créé un fonds européen de développement régional.

En juin 1979 se sont tenues les premières élections européennes et les nouveaux parlementaires élisent comme présidente du parlement européen la ministre française Simone Veil.

Malgré ces avancées deux nouveaux problèmes ralentissent le processus de construction européenne. D'une part, la crise économique qui touche fortement et inégalement les pays européens et dont les réponses pour faire face à la crise divergent particulièrement. D'autre part, l'arrivée au pouvoir de Margaret Thatcher en Grande-Bretagne. Les Britanniques contestent alors le montant de leur contribution au budget commun de l'Europe et après de difficiles négociations ils obtiennent une certaine satisfaction ce qui provoque un certain malaise parmi les partenaires européens et des différences de critère entre eux à cet égard.

#### c) La politique européenne sous la présidence de Mitterrand (1981-1995)

Pour l'Europe, François Mitterrand poursuit la construction ayant comme partenaire privilégié l'Allemagne avec laquelle il resserre les liens, si bien que le commerce français est de plus en plus orienté vers l'Europe et particulièrement vers l'Allemagne.

Par ailleurs, il pousse vivement pour l'entrée du Portugal et de l'Espagne dans la CEE ce qui a finalement lieu le 1<sup>er</sup> janvier 1986, alors qu'il encourage l'amélioration du fonctionnement politique de la Communauté, l'élargissement des compétences du traité de Rome et le renforcement de la coopération politique des États membres.

Toutefois, des problèmes multiples freinent cette construction européenne. D'abord, ceux qui touchent l'élargissement de la CEE. Puis, ceux qui concernent la demande de plus en plus pressante du Royaume Uni par rapport à la réduction de sa contribution au budget européen. Enfin, les problèmes qui découlent de la Politique Agricole Commune (PAC) et de la fixation des quotas et des prix. Tout cela dans un contexte de crise économique qui touche différemment les pays membres de la CEE.

Malgré tout, ont lieu quelques avances et en février 1986 les États de la CEE signent « l'Acte unique européenne » qui prévoit une politique étrangère commune, ce qui implique une coopération plus étroite sur les questions de sécurité visant à développer une identité de l'Europe en matière de politique extérieure. En outre, il est également prévu qu'en 1993 la CEE constituera un marché unique et sans frontières intérieures.

Pendant le second septennat de Mitterrand, le contexte européen et international est radicalement modifié d'abord par la chute du mur de Berlin (novembre 1989) et la réunification allemande (août 1990). Puis, par l'éclatement de l'URSS et du bloc socialiste en 1991. Ces événements soulèvent de nouveaux problèmes, économiques surtout, mais aussi politiques.

En 1992 est approuvé le traité de Maastricht, portant création de l'Union Européenne. En France on organise un référendum pour le ratifier. L'opinion s'est divisée entre ceux qui approuvent le traité et ceux qui le refusent. Le traité est approuvé de justesse (51%), ce qui constitue un demi-succès pour le président qui avait appelé à voter « Oui ».

Par ailleurs, d'autres problèmes se posent : entre autres celui de la liberté de mouvement des capitaux à partir de juillet 1990, la libéralisation des transports aériens à partir de janvier 1993 ou la libre circulation des personnes prévue par l'accord de Schengen de mai 1990 qui pose des problèmes de sécurité et de coordination entre les États membres et leurs polices.

Mais l'Europe n'arrive pas à résoudre quelques problèmes, dont celui de l'environnement, celui de la défense et de la sécurité et celui des protections sociales, ce que Mitterrand appelait l'Europe sociale, car les différents gouvernements conservateurs du Royaume Uni, et d'autres pays, refusent cette « Europe sociale ». Cette opiniâtre opposition britannique est souvent mise en rapport avec l'idée du général de Gaulle de la Grande-Bretagne comme « cheval de Troie » des États-Unis en Europe.

#### d) La France et l'Europe sous la présidence de Chirac (1995-2007)

Par rapport aux questions européennes, la présidence de Jacques Chirac est marquée principalement par trois aspects. D'une part, le développement du traité de Maastricht et ses conséquences quant aux exigences de ce traité en ce qui concerne la politique économique. D'autre part, un certain refroidissement des relations franco-allemandes. Enfin, l'élaboration de la Constitution européenne et la consultation par référendum en France sur la ratification de cette Constitution. Ce dernier aspect est aussi lié à un nouvel élargissement de l'Union Européenne qui devait se produire en 2004.

À l'égard du développement du traité de Maastricht, ce traité est confirmé par le Pacte de stabilité et de croissance signé au sommet d'Amsterdam en 1997. Une surveillance multilatérale est instaurée pour que les critères de convergence soient respectés. Aussi la priorité est-elle donnée à la réduction des déficits publics. Bien que la ratification de ce Pacte ait lieu au moment où la France connaît un changement de majorité parlementaire, le nouveau Premier ministre, le socialiste Lionel Jospin, s'y rallie sans réserve. Un an plus tard, en 1998, la France transfère sa souveraineté monétaire à la Banque centrale européenne.

Par rapport aux relations franco-allemandes, les malentendus plus graves ont lieu entre 1996 et 2000 avec d'abord le chancelier conservateur allemand Helmut Kohl et puis avec son successeur à la tête du gouvernement allemand, le social-démocrate Gerhard Schröder à propos des négociations sur le Pacte de stabilité, de la nomination du président de la Banque centrale européenne ou du rôle grandissant que l'Allemagne voulait jouer en Europe lors des négociations du traité de Nice en 2000, étant donné le poids démographique et économique acquis par l'Allemagne à la suite de sa réunification. Cependant, après ces malentendus, la France et l'Allemagne se mettent d'accord pour réorganiser l'Union Européenne en vue de son nouvel élargissement.

Quant à la Constitution européenne, le problème qui se pose est comment gérer une Union Européenne qui était prévu d'élargir à vingt-cinq membres en 2004 et à vingt-sept en 2007. Pour ce faire, le Conseil européen confie à une Commission sur l'avenir d'Europe, présidée par l'ancien président de la République française Valéry Giscard d'Estaing, la tâche de rédiger un projet constitutionnel adapté à une telle extension. Le texte, présenté par le Conseil européen en juin 2004 est ratifié par le parlement français par une large majorité en février 2005. Toutefois, pour lui donner une légitimité plus solide, Chirac décide de soumettre cette Constitution européenne à référendum étant refusée le 29 mai 2005 par une majorité des Français, même si les dirigeants des principaux partis, et le président Chirac lui-même, avaient fait campagne pour le « Oui ». C'est qu'une partie de la droite gaulliste et de l'extrême-droite, de crainte que cette Constitution porte atteinte à la souveraineté française, et de la gauche, dans ce cas pour des raisons tout à fait différentes, dont la réduction des droits fondamentaux par rapport à la législation nationale, l'absence de toute référence à une politique sociale et de défense des services publics ou la prépondérance absolue des impératifs économiques de compétitivité dans cette « Europe des marchands », ont su diffuser leur message et le faire écouter par la population. A ces facteurs s'ajoute un vote de refus face au président Chirac et au gouvernement Raffarin, pour comprendre le rejet des Français à ce projet constitutionnel, le rendant lettre morte.

**DOCUMENT**  
**Résultat du référendum du 29 mai 2005 sur la Constitution européenne**

<b>Référendum français de 2005</b>		
<b>Choix</b>	<b>Suffrages</b>	<b>%</b>
Pour	12 808 270	45,32
Contre	15 449 508	54,68
Suffrages valides	28 257 778	97,48
Suffrages blancs et invalides	730 522	2,52
<b>Total</b>	<b>28 988 300</b>	<b>100</b>
Abstentions	12 800 902	30,64
Inscrits/Participation	41 789 202	69,36

e) L'Europe à l'époque de Sarkozy (2007-2012)

Le Traité Constitutionnel européen devenu lettre morte après le refus français, et un peu plus tard celui des Pays-Bas, les pays européens s'emploient à la tâche de le remplacer par des dispositions moins ambitieuses mais plus facilement acceptables par les pays membres. C'est ainsi que le 13 décembre 2007 le Traité de Lisbonne est signé et il entre en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2009. Ce traité reprend l'essentiel du Traité Constitutionnel par rapport aux aspects économiques et renforce les pouvoirs de la Commission européenne dont le président est choisi par le Conseil européen, ensemble des chefs d'État ou de gouvernement des pays de l'UE, et élu par majorité du Parlement européen, alors que la figure du ministre des Affaires étrangères de l'Union est remplacée par celle du « Haut Représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité » et on institue un président du Conseil européen qui est choisi par celui-ci.

Or, la solidité de l'Union Européenne a été soumise à une dure épreuve en conséquence de la crise financière éclatée en 2008 de laquelle elle ne sort pas renforcée, mais au contraire elle montre son impuissance et les différences entre les États membres. Cette crise aboutit dès très tôt à la crise des dettes souveraines qui frappe d'abord la Grèce, l'Espagne, l'Irlande, le Portugal et l'Italie avant d'atteindre d'autres pays considérés plus forts économiquement dont la France. La crise met en question l'existence même de l'euro. Pour l'éviter un double dispositif est mis en place en 2009 qui vise à sauver la monnaie européenne en renflouant les pays les plus fragiles : le Mécanisme et le Fonds européens de stabilité financière. En contrepartie, des plans de rigueur sont imposés aux États concernés : baisses des salaires, coupes massives dans les dépenses publiques, privatisations et marché du travail flexibilisé, alors que sous la pression de l'Allemagne un renforcement de la discipline budgétaire est exigé aux États. Au sein de l'Union l'ingérence, représentée par la « troïka » formée par la Commission, la Banque centrale européenne et le Fonds monétaire international, est à l'ordre du jour, comme montre clairement la crise grecque.

Dans ce contexte de crise économique, le fonctionnement de l'Union se révèle sous un nouveau jour. La Banque centrale européenne joue un rôle politique primordial, alors que la figure du président du Conseil européen, récemment créée, et les pouvoirs du Parlement européen, aussi récemment renforcés, s'effacent face à la grandissante fonction attribuée au Conseil et à la Commission.

Le Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG), signé en mars 2012 par les chefs d'État et de gouvernement, dont Nicolas Sarkozy, renforce encore le contrôle budgétaire et resserre les contraintes en la matière : les États doivent maintenir leur déficit structurel à un maximum de 0,5% du PIB sous peine de sanctions automatiques pour les contrevenants. Ils doivent aussi envisager des « dispositions contraignantes et permanentes » inscrites dans leurs Constitutions ou dans une loi organique, provoquant des protestations comme celle qui rassemble à Paris le 30 septembre 2012 80.000 personnes qui rejettent les mesures d'austérité. Dans ce contexte l'attachement des populations à l'Union Européenne est de moins en moins grand et en 2012 seuls 44% des Français considèrent l'appartenance à l'UE comme « une bonne chose ».

#### f) La politique européenne sous la présidence de François Hollande (2012-2017)

À son arrivée à la présidence et même avant, pendant la campagne électorale des présidentielles de 2012, François Hollande se veut un acteur principal d'une nouvelle orientation pour l'Europe, affaiblie à cause de la crise économique et du problème de la dette souveraine de quelques-uns des pays membres. Cependant, sa principale promesse, la renégociation du Pacte budgétaire européen (Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance, TSCG) qui avait été signé par Nicolas Sarkozy en 2011, n'aboutit pas. L'objectif de Hollande était d'introduire dans le TSCG des stimulateurs de croissance et de permettre aux États avec des problèmes financiers de se financer à travers de titres de dettes européens à des faibles taux d'intérêt. Néanmoins, ce projet se heurte à l'opposition de l'Allemagne et à la fin le TSCG est ratifié tel qu'il avait été conçu au début. La seule contrepartie obtenue par Hollande est d'y ajouter un Pacte de croissance, mais dont la portée est très réduite.

C'est que pendant la présidence de Hollande les rapports avec l'Allemagne sont soumis aux points de vue différents sur les moyens de résoudre la crise européenne. À cet égard un élément clé est constitué par la crise grecque où Hollande joue le rôle de médiateur et atteint son plus grand succès dans la politique européenne en évitant la sortie de la Grèce de la zone euro contre l'avis de la chancelière allemande Angela Merkel et les impositions à la Grèce voulues par l'Allemagne, même si l'accord final reprend plusieurs des positions allemandes. Ces différences



entre la France et l'Allemagne se font sentir aussi à propos de la crise migratoire où les positions des deux pays sont très différentes.

Or, si le couple franco-allemand au sein de l'Union européenne ne passe pas par ses meilleurs moments en ce qui concerne les divergences sur la politique économique (et en plus Angela Merkel avait nettement soutenu Nicolas Sarkozy aux présidentielles de 2012), il montre néanmoins, sa solidité dans d'autres aspects. C'est ainsi que la France et l'Allemagne parlent d'une seule voix à l'occasion du conflit entre la Russie et l'Ukraine, jouant en même temps de la fermeté face à l'occupation russe de la péninsule de Crimée et de la médiation entre les deux pays.

Le président Hollande, enfin, n'est pas resté étranger aux grandes affaires de la politique européenne. Au contraire, il a fait preuve d'une grande capacité de proposition. Toutefois, nombre de ces propositions n'ont pas abouti et notamment les plus saillantes, dont la mise en place d'une taxe sur les transactions financières ou la création d'euro-obligations, alors que d'autres n'ont abouti que partiellement. L'opposition des autres pays membres et la complexité de la prise de décisions dans les institutions européennes ayant contribué à ce demi-échec.

## **2.- L'Espagne et l'Europe**

### a) Le processus d'intégration dans la Communauté Européenne

L'État espagnol demande l'entrée dans la Communauté Économique Européenne en 1962. Cependant, la demande d'Espagne est rejetée immédiatement car l'Espagne n'avait alors un système démocratique. En 1970 est signé un accord économique préférentiel qui suppose la réduction des droits de douane entre l'Espagne et les pays de la CEE. Cependant, la négociation politique était encore bloquée par l'inexistence en Espagne de libertés démocratiques.

À la suite des premières élections démocratiques en Espagne, le gouvernement d'Adolfo Suárez demande à nouveau, le 26 juillet 1977, d'adhérer à la Communauté Européenne. Disparu l'obstacle politique, la commission européenne décide autoriser les négociations, qui s'amorcent le 5 février 1979. Cependant, bien qu'il n'existât plus le problème politique, l'entrée de l'Espagne à la CEE soulevait d'importantes difficultés économiques, étant donné la différence entre le degré de développement de l'Espagne et celui de la plupart des pays de la CEE, le poids de l'économie espagnole et la possible concurrence avec les pays de la CEE.

Dès que se produit la nouvelle demande d'adhésion du gouvernement d'Adolfo Suárez, l'Espagne dut accomplir plusieurs conditions, dont la ratification des accords internationaux de Droits Civils et des Droits Économiques et Sociaux des Nations Unies et adhérer au Conseil d'Europe signant la Convention européenne sur les Droits de l'Homme et les Libertés Fondamentales.

Les négociations se retardent et ce n'est que sous le gouvernement de Felipe González, en 1985, que l'Espagne adhère à la CEE. Le 12 juin 1985 est signé le Traité d'adhésion qui est rendu effectif dès le 1<sup>er</sup> janvier 1986. La période d'adaptation s'étend jusqu'en 1993, date où les droits de douane disparaissent entre l'Espagne et l'Union Européenne, ainsi que la libre circulation de personnes et de capitaux.

Peu après son entrée dans la CEE, l'Espagne devient un membre très actif de l'organisation, comme montre son soutien à l'Acte Unique de 1986 et la gestion menée à terme à l'occasion de sa première période de présidence de la CEE pendant le premier semestre de 1989, où l'Espagne montre son engagement avec la politique européenne en proposant de nouveaux thèmes qui supposent le renforcement aussi bien de l'action extérieure de la CEE que

de sa cohésion intérieure. Parmi ces thèmes, il faut souligner le renforcement des liens entre l'Europe communautaire et l'Amérique latine, la volonté d'impulser une politique méditerranéenne au sein de la CEE ou la définition d'une citoyenneté européenne. En même temps, l'Espagne noue des liens avec l'axe franco-allemand, moteur de la construction européenne

Nonobstant, l'intégration de l'Espagne à la CEE supposa aussi un grand effort d'adaptation de l'économie espagnole aux critères de la CEE, notamment dans le secteur agricole et industriel, avec un processus de reconversion industrielle mené à terme au cours des premières années du gouvernement de Felipe González. Ce processus provoqua en fait le démantèlement d'une part de l'industrie des biens d'équipement, minière et des biens de consommation, provoquant pour autant l'augmentation du chômage, dont le taux était beaucoup plus haut que celui des pays de la CEE.

Néanmoins, l'adhésion de l'Espagne à la CEE eut aussi d'indéniables conséquences positives, dont :

- L'Espagne bénéficie des fonds de cohésion et des aides au développement de la CEE. En fait, jusqu'à l'élargissement de l'UE en 2004 et en 2007, l'Espagne fut le principal récepteur de ces fonds.

- L'adhésion mit fin à des décennies d'isolement de l'économie espagnole.

- L'adhésion à la CEE constitue un élément de consolidation de la démocratie espagnole

L'Espagne participa dans tous les projets européens et s'engagea dans le Traité fondateur de l'Union Européenne (Traité de Maastricht, 1992), ainsi que dans la création de la monnaie unique. L'engagement pour adhérer à la zone euro exigeait une série de conditions économiques quant au taux d'inflation, l'endettement public et le déficit, le type d'échange et le type d'intérêt, exigeant des ajustements de l'économie espagnole que l'Espagne réussit à accomplir, faisant partie du groupe des pays ayant la monnaie unique depuis sa création en 1999.

Pendant les gouvernements d'Aznar se produit un changement de stratégie par rapport aux relations avec les principaux pays de l'UE. Si au cours des années de gouvernement de Felipe González s'était produit un rapprochement envers la France et l'Allemagne, pendant la période d'Aznar, au contraire, le rapprochement est surtout avec le Royaume Uni, pays dont le degré d'engagement à l'égard de l'UE est beaucoup plus faible, comme point de départ pour un rapprochement aux États-Unis. Quoi qu'il en soit, l'Espagne adhère au Traité de Nice en 2002. Pendant la présidence de Zapatero se produit un retour à la politique du gouvernement de Felipe González et au plein engagement de l'Espagne dans les projets de l'UE : la Constitution européenne, approuvée par référendum en Espagne, mais qui ne sert à rien, car elle est refusée en France et aux Pays-Bas, et le Traité de Lisbonne.

La crise économique qui éclate en 2008 mettant en danger l'existence même de l'UE à cause de la crise des dettes souveraines, montre, néanmoins, que, indépendamment des institutions de l'UE ce sont les intérêts des principales puissances de l'Union, et notamment de l'Allemagne, qui l'emportent sur l'ensemble des pays qui la constituent.

Même si l'Espagne n'est pas intervenue par les institutions européennes à l'instar de la Grèce, l'Irlande ou le Portugal et en dépit des coupes budgétaires et dans les dépenses sociales menées à terme surtout depuis 2010, le 9 juin 2012 la situation économique amène à la mise en place par l'Union européenne d'un plan de sauvetage sur l'économie espagnole. Bien que le plan soit présenté à l'opinion par le ministre de l'Économie, Luis de Guindos, comme « un emprunt dans des conditions très avantageuses » et limité au sauvetage de la banque, le fait est que ce plan supposait une surveillance de la *Troïka* (la Commission européenne, la Banque Centrale Européenne et le Fonds Monétaire International) sur l'économie espagnole et la soumission aux directives découlant de ces institutions.

## DOCUMENTS

### **Document 1 : Allocution de Jacques Delors, président de la Commission européenne le 12 juin 1985, à l'occasion de la signature du traité d'adhésion de l'Espagne à la CEE**

L'adhésion de l'Espagne à la Communauté européenne est l'un de ces rares événements dont il est permis de souligner a priori la dimension et la portée historiques. [...]

Quel réconfort pour nous - parfois empêtrés dans les vicissitudes du quotidien - de savoir que cette volonté d'adhésion émane de toutes les forces de l'Espagne, de voir le gouvernement d'un grand peuple préserver l'avenir et refuser de s'arrêter aux obstacles de circonstances. Car je sais bien que si cette adhésion sera finalement bénéfique pour l'Espagne - je n'ai aucun doute là-dessus - elle peut rendre dans l'immédiat moins aisé l'effort que vous avez entrepris pour adapter votre économie à la nouvelle donnée mondiale.

Le résultat auquel nous sommes parvenus après ces années de négociations me semble juste et équilibré et je voudrais saluer le travail accompli par votre délégation, rendre hommage à Monsieur Morán, à Monsieur Marín et à leurs collaborateurs pour leur clairvoyance et leur compréhension. [...]

L'Espagne nous rejoint donc. Puis-je vous le dire simplement : vous nous manquiez. La construction, l'espérance européennes seraient restées partielles, inachevées sans votre adhésion, votre participation.

L'Espagne qui a déjà rang de puissance industrielle mondiale, l'Espagne qui a su reconquérir la liberté et la démocratie, l'Espagne qui veut conserver ses valeurs essentielles tout en étant de plain-pied dans la modernité, comment ne pas se sentir plus fort et plus ambitieux avec elle ? Vous n'entrez pas seulement dans un club économique, votre adhésion ne signifie pas seulement qu'une puissance rejoint d'autres puissances. Non, la réalisation du marché commun est inséparable du projet européen, de cette entreprise de paix et d'harmonie, de cette volonté d'affermir notre civilisation et de peser ensemble sur l'avenir du monde. [...] Notre réunion sera source de paix et permettra de retrouver les chemins de la prospérité. Ne nous cachons cependant pas les difficultés : la crise est là et l'Europe semble parfois douter d'elle-même, au moment même d'ailleurs où les appels à sa conscience, à sa coopération se multiplient dans le monde. Et je pense plus particulièrement à ces jeunes nations d'Amérique latine avec lesquelles vous entretenez des liens privilégiés et à l'égard desquelles nous avons désormais des responsabilités nouvelles.

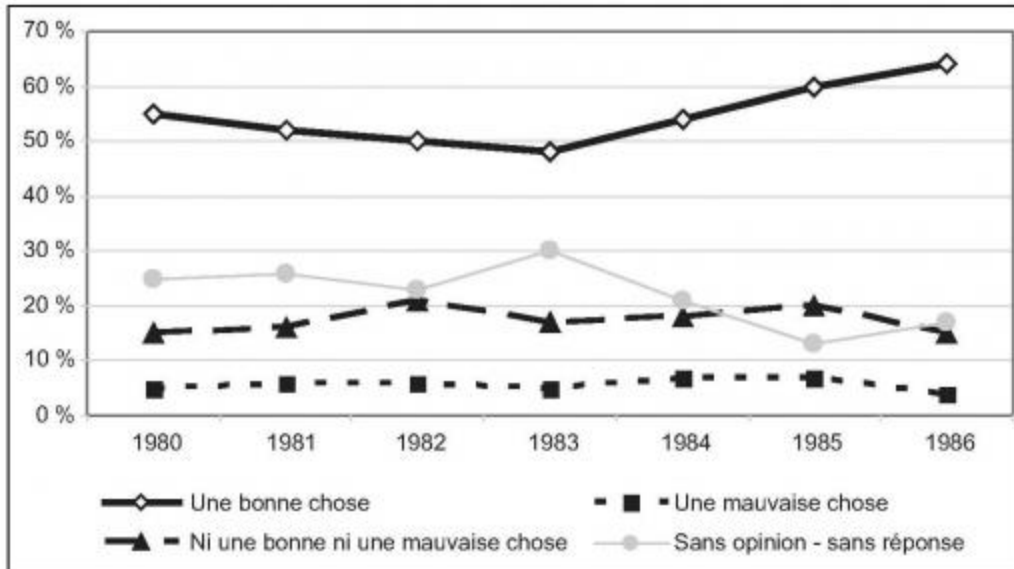
**Source : Bulletin des Communautés européennes. Juin 1985, n° 6. Luxembourg : Office des publications officielles des Communautés européennes. "Allocution de Jacques Delors (12 juin 1985)", p. 10-11.**

**Document 2 : Signature du Traité d'adhésion de l'Espagne à la CEE**



**Source :** <https://www.hablamosdeeuropa.es/es/Paginas/Noticias/25-a%C3%B1os-de-Espa%C3%B1a-en-la-Uni%C3%B3n-Europea.aspx>

**Document 3 : Sondages réalisés sur les sentiments des Espagnols à l'égard de l'appartenance à la CEE entre 1980 et 1986**



Source ; Matthieu Trouvé, *L'enthousiasme du nouveau venu : la politique européenne de l'Espagne (1979-1992)*, in Éric Bussière, Michel Dumoulin et Sylvain Schirmann (dir.), *Milieus économiques et intégration européenne au XX<sup>e</sup> siècle. La relance des années quatre-vingt (1979-1992)*, Paris, 2007

<https://books.openedition.org/igpde/4730>

b) Les conséquences économiques de l'entrée de l'Espagne à la CEE

L'entrée de l'Espagne à la CEE fut reçue favorablement par la plupart d'une population qui identifiait l'Europe avec la consolidation de la démocratie et la prospérité économique, perception qui s'est renforcée étant donné que l'Espagne devient le principal percepteur des fonds de cohésion communautaires.

Or, l'entrée de l'Espagne à la CEE comporte d'importants changements dans la structure de l'économie espagnole qui ne furent pas toujours positifs. Tout d'abord, l'entrée à la CEE suppose l'arrivée de capitaux privés étrangers de caractère de plus en plus spéculatif et liés au processus de privatisation des entreprises publiques. Puis, si l'entrée à la CEE implique la modernisation de nombre de structures économiques, elle réduit aussi le marge de manœuvre de la politique économique espagnole et, par contre, augmente la pression du secteur privé sur cette politique, ce qui amène à court terme à l'ajustement des paramètres économiques à travers principalement la réduction des salaires et des dépenses publiques. Enfin, l'entrée à la CEE supposait donner un important élan à la libéralisation économique, la déréglementation des marchés et l'introduction de quelques impôts comme le TVA (IVA en Espagne) ce qui contribua à augmenter la pression fiscale sur les impôts indirects et donc à réduire la capacité redistributive du système fiscal.

Avec le traité de Maastricht, signé en 1992 et entré en vigueur en 1993, on créait un espace économique intégré, sans frontières, permettant la libre circulation de marchandises, personnes, services et capitaux, avec une monnaie unique et en avançant vers la flexibilité des marchés de travail, autrement dit facilitant les procédures de licenciement des travailleurs, sans créer, cependant, des mécanismes de compensation des déséquilibres régionaux et, surtout, sans établir un système fiscal commun, du moins un cadre fiscal similaire au-dedans de certaines limites. Tout cela bénéficiait les économies les plus fortes et les entreprises transnationales.

Le gouvernement espagnol présenta le Programme de Convergence pour respecter l'accord de Maastricht en avril 1992. Ce programme était basé sur la flexibilité du marché de travail, la déréglementation économique de certains secteurs et la réduction du secteur public. À partir de 1994, cette politique se renforce avec la réduction des salaires et donc la diminution du poids des salaires dans l'ensemble des revenus, ce qui provoque en fait une perte de productivité du fait de l'augmentation de l'emploi précaire et que, tenant compte des bas coûts des salaires, la plupart des entreprises n'ont pas d'intérêt à investir dans la recherche pour augmenter la productivité.

Cette politique s'est vue encouragée avec l'arrivée du Parti Populaire au pouvoir en 1996. Entre 1996 et 2004 soixante entreprises publiques sont privatisées, alors que les clivages sociaux augmentaient et se produisait un transfert de capital des revenus du travail aux revenus du capital.

### **3.- L'Union Européenne aujourd'hui : défis et attentes pour l'avenir**

#### a) Le Traité de Lisbonne et les institutions européennes

Le refus du traité constitutionnel européen par la France et les Pays-Bas en 2005 entraîne l'ouverture de nouvelles négociations pour arriver à un accord sur l'établissement d'un nouveau cadre institutionnel pour l'Europe remplaçant le traité constitutionnel manqué. Ces négociations débouchent sur la signature du Traité de Lisbonne le 13 décembre 2007, traité qui entre en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 2009. Le Traité de Lisbonne modifie les traités constitutifs de l'Union européenne, c'est-à-dire le traité instituant la Communauté européenne (Traité de Rome, 1957) et le traité sur l'Union européenne (Traité de Maastricht, 1992).

Le Traité de Lisbonne cherche à renforcer le rôle joué par le Parlement européen, à redéfinir le concept de majorité qualifiée au sein du Conseil des ministres de l'UE, établissant le principe, pour atteindre la majorité requise pour la prise de décisions, de 55% des États membres équivalant au moins à 65% de la population totale de l'UE. En plus, ce traité établit de nouvelles figures comme un président du Conseil européen et un Haut Représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité. En outre, le Traité de Lisbonne accorde à la Charte des droits fondamentaux de l'UE un caractère contraignant pour tous les États membres lorsqu'il s'agit d'appliquer le droit européen.

L'institution principale de l'UE est le Conseil européen, formé des chefs d'État ou de gouvernement des États membres de l'UE, du président de la Commission européenne et, depuis le Traité de Lisbonne, du président du Conseil européen. Le Traité de Lisbonne a promu au rang d'institution européenne ce Conseil, même s'il existait déjà de fait depuis 1974, à l'initiative du Président de la République française, Valéry Giscard d'Estaing, et du chancelier allemand, Helmut Schmidt. Le Conseil européen doit se réunir au moins quatre fois par an. Il définit les grandes orientations de l'UE et joue le rôle de coordination, d'arbitrage ou de déblocage des dossiers difficiles.

De son côté, la Commission européenne est chargée de proposer des textes de loi qui peuvent être ensuite amendés, approuvés ou rejetés par le Parlement européen, élu tous les cinq ans au suffrage universel et représentant les citoyens européens. En tant que pouvoir exécutif de l'UE, la Commission européenne peut aussi sanctionner un État membre qui ne respecterait pas les traités de l'UE.

#### b) Les défis de l'UE et les attentes pour l'avenir

Depuis la crise financière internationale éclatée en 2008, l'UE ne cesse de subir des chocs : dettes souveraines, afflux migratoire, *Brexit* (le Royaume-Uni quitte finalement l'UE le 30 janvier 2020), COVID-19, guerre en Ukraine... Les résultats des élections nationales et même européennes traduisent la poussée de forces politiques hostiles à la construction européenne, ce qui est l'expression d'une désaffection de plus en plus grande des citoyens vis-à-vis de la construction européenne et du manque de réponses efficaces des institutions européennes aux problèmes qui préoccupent réellement les citoyens.

Après les élections européennes de 2019, l'UE a défini un certain nombre de priorités pour la période 2019-2024, dont :

- Protéger les citoyens et les libertés.
- Mettre en place une base économique solide et dynamique.
- Construire une Europe neutre pour le climat, verte, équitable et sociale.
- Promouvoir les intérêts et les valeurs de l'Europe sur la scène mondiale.

Or la crise provoquée par la COVID-19 et, sans qu'encore cette crise ne fût pas résolue, la guerre en Ukraine ont fait que ces priorités fixées en 2019 soient aujourd'hui dépassées.

Face à la crise sanitaire, l'UE concentre ses efforts pour encourager la vaccination avec des doses de rappel, mais elle se heurte parfois au faible engagement à cet égard de quelques-uns des pays membres. En plus, il faudrait augmenter les dons de médicaments aux pays tiers parce qu'il s'agit d'une crise globale et aucune solution n'est possible sans une réponse globale.

D'ailleurs, la guerre en Ukraine et les sanctions à la Russie mises en place par l'UE ont aggravé la crise énergétique et l'inflation déjà existante avant l'éclatement de la guerre. En plus, la crise énergétique et les sanctions à la Russie ont mis en lumière les différences au sein de l'UE et la forte dépendance de l'Europe en matière énergétique.

En lien avec le problème de l'énergie, l'UE a eu du mal à tenir ses promesses de décarboniser l'économie d'ici le milieu du siècle ou de réduire ses émissions de 55% d'ici 2030. Quelques pays se sont montrés partisans, en revanche, d'un moratoire dans l'avancée vers la décarbonisation de l'économie à cause de la crise énergétique.

L'UE ne réussit non plus à arriver à une politique commune en matière migratoire et d'asile. En plus de l'absence de progrès dans les négociations du Pacte Européen sur les migrations et l'asile, la division continue entre les pays qui sont les principaux récepteurs de migrants, partisans d'une répartition équitable des responsabilités en matière de migration, et d'autres pays, comme ceux du groupe de Visegrad (la Hongrie, la Pologne, la République tchèque et la Slovaquie), qui sont réticents à accueillir des réfugiés.

À propos de quelques pays du groupe de Visegrad, un autre défi de l'UE est la dérive autoritaire de la Hongrie et de la Pologne, dont les fonds de relance postpandémie ont été bloqués.

En matière économique, l'une des faiblesses de l'UE depuis longtemps est l'absence d'une harmonisation fiscale des politiques des pays membres, ce qui donne lieu à l'existence de pratiques de *dumping* fiscal au sein de l'UE.

Enfin, la pandémie et la guerre en Ukraine ont mis en lumière aussi la dépendance technologique et scientifique de l'UE et son manque d'autonomie en politique sécuritaire et de défense à l'égard des États-Unis.

Ces défis d'aujourd'hui unis à des préoccupations de toujours par rapport au fonctionnement de l'UE (manque de démocratie dans les institutions chargées de la prise de décisions, bureaucratie, en fait on appelle de façon péjorative *eurocrates* aux fonctionnaires de l'UE, soumission aux intérêts du grand capital et aux groupes de pression qui occupent les couloirs et les halls des institutions européennes, etc.) font croître cette désaffection des citoyens envers les institutions européennes, ce qui peut mettre en danger même l'idée d'une Europe unie. L'UE est obligée donc à chercher des solutions à tous ces problèmes pour inverser la situation et encore une fois instiller à la population l'espoir dans l'avenir du processus de construction européenne.